

# CUBE

## PORTRAITS

### « Je suis davantage là pour pousser à la vie qu'à la mort »

*Publié par COPPELIA PICCOLO le 4 OCTOBRE 2020*

Accompagnatrice depuis plus de 16 ans au sein de l'association suisse Exit pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD), Gabriela Jaunin, par ailleurs co-présidente de la structure, raconte son expérience.

Le débat sur la fin de vie en France pourrait se résumer à un conflit manichéen : d'un côté, ses défenseurs revendiquent la liberté de disposer de son corps, et de l'autre, ses détracteurs qualifient le suicide assisté de véritable homicide. La Suisse, en revanche, a su dépasser cette opposition. Le pays autorise légalement le suicide assisté via l'article 115 de son code pénal.

Ce que l'on nomme « l'assistance au suicide » est ainsi représentée en Suisse par plusieurs associations, dont Exit. Crée en 1982, l'association entend lutter contre l'acharnement thérapeutique en proposant des « auto-délivrance » à ses membres, exclusivement domiciliés en Suisse et selon des critères stricts.



*Logo de l'association Exit*

Plus qu'un simple bénévole, un « accompagnateur »

Les 35 bénévoles de l'association, tous issus du milieu médical ou paramédical, sont décrits comme des « accompagnateurs » : ces derniers suivent le patient tout au long du processus, en lui procurant un soutien moral et psychologique jusqu'à sa mort, via la prise de la potion létale.

La coprésidente de l'association, Gabriela Jaunin, par ailleurs bénévole depuis plus de 16 ans, nous explique cependant que son rôle ne peut se résumer au fait d'apporter le Natrium Pentobarbital au patient.



Gabriela Jaunin, coprésidente  
de l'association

Le rôle de l'accompagnateur apparaît comme central, permettant d'effectuer un lien entre l'association et le patient. « Beaucoup de personnes que nous allons voir se sentent rassurées » explique la co-présidente, « et ne nous recontactent pas forcément au terme de la première rencontre ». Ainsi, beaucoup de demandes formulées ne sont pas appliquées : « sur 10 personnes rencontrées, j'en accompagne environ 3 ou 4 ». Certaines personnes ont seulement le besoin de se sentir écoutées, rassurées, et appellent régulièrement leur référent Exit. « Cela les tranquillise de savoir que l'on peut intervenir à tout moment » selon l'accompagnatrice.

## Un rempart face au « tsunami » de la mort

La dévotion du bénévole à l'association et aux patients est donc totale, et ce encore plus depuis ces dernières années, qui voient une multiplication du nombre de demandes d'auto-délivrance. Lorsque j'évoque le nombre de demandes annuelles, une voix exténuée me parvient dans le combiné : « c'est de la folie ». Plus de 535 dossiers complets sont parvenus au siège de l'association en 2019, qui ont par la suite été traités puis confiés à un accompagnateur.

Aussi, le rôle du bénévole se prolonge bien au-delà du patient : il s'étend à tout le cercle familial, qui est parfois opposé à un tel acte. L'accompagnement auprès des enfants ou des conjoints doit donc être ressenti dans la durée et de manière soutenue, afin de faire face à ce qui est souvent perçu comme « un tsunami ».

Face à certaines critiques qui évoquent une marchandisation de la mort et utilisent le terme « d'assassin », Gabriela Jaunin tient à le rappeler : « l'accompagnateur propose toutes les solutions, tout, tout, tout, avant de penser à Exit. Il ne faut pas croire le contraire : Exit est la dernière chose à laquelle il faut penser. En effet, d'autres alternatives sont possibles : les soins palliatifs, les soins palliatifs mobiles ... ».

La doctrine d'Exit repose donc plus sur la garantie d'une liberté face à la mort, qui se doit d'être digne et humaine, plutôt que sur une aide au suicide systématique.

## Une liberté jusque dans les derniers instants

La bénévole reconnaît ainsi les progrès considérables de la médecine dans le champ des soins palliatifs. Cependant, elle s'indigne et se désole que certaines personnes se voient encore contraintes de quitter leur pays, leur maison et leurs proches afin de mourir selon leur propre volonté. Pour elle et les autres bénévoles de l'association Exit, chacun devrait avoir le droit de choisir sa manière de vivre les dernières étapes de sa vie.

Pour m'illustrer ce qu'elle considère comme une injustice, Gabriela Jaunin use d'une figure de rhétorique : « *Lorsque notre animal de compagnie souffre, nous allons naturellement l'aider à mourir. Je ne vois donc pas pourquoi une personne n'aurait pas le droit de choisir pour sa propre fin de vie* ».

Une phrase qu'elle prononce résonne alors comme un slogan pour les collectifs réclamant une évolution de la législation en France : « *Nous avons la liberté de soi : le droit de choisir son métier, le droit de choisir son époux, mais nous n'avons pas le droit de choisir pour notre fin de vie. C'est une aberration* ».

Lors de notre entretien, Gabriela Jaunin me présente en détail le fonctionnement de l'association, et les conditions à remplir avant de déposer une demande d'auto-délivrance.

Il faut obligatoirement :

- Être adhérent à l'association Exit, à travers le paiement d'une cotisation de 40 francs annuels
- Être majeur
- Être domicilié en Suisse
- Être capable de discernement
- Être atteint d'une maladie incurable ou alors souffrir de poly-pathologies invalidantes liées à l'âge.

C'est au sein du critère de « discernement » que repose sans doute le point le plus déterminant du suicide assisté. « Il faut que la personne prenne la décision tant qu'elle dispose de son discernement. Si une personne, le moment venu, ne possède plus son discernement et ne reconnaît pas les bénévoles de l'association, nous ne pouvons plus l'aider. » Le cas des maladies neuro-dégénératives telles que la maladie d'Alzheimer est donc bien plus complexe. C'est notamment un des aspects que regrette la coprésidente, qui reconnaît : « Cela me désole de ne pouvoir intervenir lorsque la maladie a progressé trop rapidement. J'aimerais pouvoir aider ces personnes, même lorsqu'ils ne disposent plus de leur discernement complet. »

**COPPELIA PICCOLO**



Publié par coppelia piccolo

[Voir tous les articles par coppelia piccolo](#)

Propulsé par WordPress.com.